

**CHAMPIONNAT DU MONDE
GRAND PRIX EUROPEEN
EPREUVES DE COUPE DU MONDE
JEUX EUROPEENS
2019
ARC CLASSIQUE**

Les résultats 2019 seront pris en compte dans le processus de sélection 2020.

MODE DE SELECTION

Le nombre de places pour le Championnat du Monde est de 6 tireurs maximum (3 femmes et 3 hommes).

EPREUVES DE SELECTION

Deux épreuves de sélection permettront de composer l'équipe de France pour le championnat du Monde. La première épreuve sera ouverte à l'ensemble des archers de la vie sportive, licenciés à la FFTA en 2019 et de nationalité française dans la limite des places disponibles. L'accès à la deuxième épreuve sera réservé aux archers les mieux classés de la première épreuve.

Pour être sélectionnable, chaque archer devra :

- Faire acte de candidature par mail (a.reculet@ffta.fr) avant le 11 janvier 2019,
- Faire parvenir par mail (a.reculet@ffta.fr) avant le 11 janvier 2019, une copie numérisée de son passeport dont la date de validité devra être supérieure au 5 janvier 2020,
- Faire parvenir par mail (a.reculet@ffta.fr) avant le 11 janvier 2019, une copie numérisée de sa carte nationale d'identité dont la date de validité devra être supérieure au 16 avril 2019,
- Pour les mineurs, être en possession d'une autorisation de sortie du territoire annuelle (en faire parvenir une copie à a.reculet@ffta.fr avant le 11 janvier 2019),
- Pour les archers inscrits sur liste ministérielle, être à jour de sa surveillance médicale réglementaire 2019.

1^{ère} épreuve de sélection

La première épreuve de sélection se déroulera du 02 au 03 février 2019 à l'INSEP selon le programme suivant :

- Journée 1 - 02/02/2019 : 2x36 flèches + 30x3 flèches
- Journée 2 - 03/02/2019 : 2x36 flèches + 30x3 flèches

Seuls les archers classés dans les 12 premiers seront retenus pour participer à la 2^{ème} épreuve de sélection. En fonction du niveau de performance atteint, la DTN se réserve le droit de retenir plus de 12 archers à la 2^{ème} épreuve.

Il est à noter que les tirs pourront être organisés en indoor et en outdoor.

La DTN saura prendre en compte d'éventuels impondérables dans l'accès à la 2^{ème} étape de sélection¹.

2^{ème} épreuve de sélection

¹ L'accès direct à la deuxième épreuve peut être envisagé à condition d'une raison dûment justifiée, évaluée et validée par le directeur technique national.

La deuxième épreuve de sélection se déroulera du 29 au 31 mars 2019 à Compiègne selon le programme suivant :

- Journée 0 - 29/03/2019 : Possibilité d'entraînement libre de 16 h à 18 h
- Journée 1 - 30/03/2019 : 2x36 flèches + 30x3 flèches

Seuls les 10 premiers archers du classement provisoire sont retenus pour participer à la suite de l'épreuve.

- Journée 2 - 31/03/2019 : Matches

Le règlement de ces épreuves et les modalités de classement sont détaillés en annexe.

**GRAND PRIX EUROPEEN
BUCAREST (ROU) 09-13/04/19**

L'équipe de France qui participera au Grand Prix Européen se déroulant à Bucarest du 9 au 13 avril sera :

- Composée du premier archer du classement final des épreuves de sélection (cumul des deux épreuves) et
- Complétée, dans l'intérêt de l'équipe de France par le comité de sélection, d'un ou plusieurs archers ayant pris part à la 2^{ème} épreuve de sélection en équipe de France senior.

La sélection pour le Grand Prix Européen sera effective le 02/04/2019.

**PREMIERE EPREUVE DE COUPE DU MONDE – WC1
MEDELLIN (COL) 22-28/04/2019
TROISIEME EPREUVE DE COUPE DU MONDE – WC3
ANTALYA (TUR) 20-26/05/19**

**CHAMPIONNAT DU MONDE
'S-HERTOGENBOSCH (NED) 10-16/06/19**

L'équipe de France qui participera au championnat du Monde se déroulant à 's-Hertogenbosch du 10 au 16 juin prendra part à la 1^{ère} et la 3^{ème} manche de la coupe du Monde se déroulant respectivement à Medellin du 22 au 28 avril et à Antalya du 20 au 26 mai. Cette équipe de France sera composée, par le comité de sélection et dans l'intérêt de l'équipe de France, de 3 archers par genre ayant pris part au Grand Prix Européen de Bucarest.

La sélection pour le championnat du Monde, la WC1 et la WC3 sera effective le 16/04/2019.

Il est à noter que la DTN se réserve le droit de sélectionner à la WC1 et/ou à la WC3 un quatrième archer par genre ayant participé à la 2^{ème} épreuve de sélection.

**DEUXIEME EPREUVE DE COUPE DU MONDE – WC2
SHANGHAI (CHN) 06-12/05/2019**

L'équipe de France qui participera à la 2^{ème} manche de la coupe du Monde se déroulant à Shanghai du 6 au 12 mai sera composée, par la DTN et dans l'intérêt de l'équipe de France, d'un ou de plusieurs archers ayant participé à la 2^{ème} épreuve de sélection.

La sélection pour la WC2 sera effective le 16/04/2019.

Il est à noter qu'un passeport valable 6 mois après la date de retour est obligatoire pour se rendre en Chine (soit une validité jusqu'à mi-novembre 2019, minimum).

**JEUX EUROPEENS
MINSK (BLR) 21-27/06/2019**

L'équipe de France qui participera aux Jeux Européens se déroulant à Minsk du 23 au 29 juin sera composée par le comité de sélection dans l'intérêt de l'équipe de France, de 1 à 3 archers par genre ayant pris part au Grand Prix Européen de Bucarest.

La sélection pour les Jeux Européens sera effective le 16/04/2019.

**QUATRIEME EPREUVE DE COUPE DU MONDE – WC4
BERLIN (GER) 01 - 07/07/19**

L'équipe de France qui participera à la 4^{ème} épreuve de la coupe du Monde se déroulant à Berlin du 1^{er} au 7 juillet sera :

- Composée du ou des premiers archers figurant dans les 10 premiers du classement provisoire de la coupe du Monde,
- Complétée, dans l'intérêt de l'équipe de France par la DTN, d'un ou plusieurs archers ayant pris part au processus de sélection en équipe de France senior.

La sélection définitive pour la WC4 sera effective le 28/05/2019

Généralités communes à l'ensemble des modalités de sélection

La DTN et le comité de sélection composeront les équipes de France en prenant en compte les résultats des épreuves de sélection, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque archer, ainsi que ses résultats antérieurs.

En outre, la DTN et le comité de sélection sauront prendre en compte d'éventuels impondérables.

En cas de modification du calendrier et/ou du règlement international, le mode de sélection deviendrait caduc. Un nouveau mode de sélection serait alors proposé par la DTN.

Chaque archer se présentant à une épreuve de sélection en équipe de France s'engage à être disponible pour suivre le programme de préparation jusqu'à la fin de la compétition considérée.

REGLEMENT DES EPREUVES DE SELECTION ET MODALITES DE CLASSEMENT

PREMIERE EPREUVE DE SELECTION – 1-3 FEVRIER 2019

2x36 flèches + 30x3flèches

2x36 flèches + 30x3flèches

DEUXIEME EPREUVE DE SELECTION – 29-31 MARS 2019

2x36 flèches + 30x3flèches

Matches de poule + Tournoi

Le coût de l'inscription à la 2^{ème} épreuve de sélection s'élève à 30 euros.

La première épreuve est ouverte à l'ensemble des archers de la vie sportive, licenciés à la FFTA en 2019 et de nationalité française.

Pour des raisons organisationnelles, le nombre de participants à la première épreuve est limité à 32, les deux genres confondus. Si plus d'inscriptions parviennent à la DTN dans les délais impartis, les résultats en équipe de France 2018, l'appartenance au pôle France INSEP puis le classement national FITA 2018 seront pris en compte pour établir la liste des archers pouvant participer.

La deuxième épreuve est ouverte aux 12 premiers de la 1^{ère} épreuve ou plus en fonction du niveau de performance.

Le règlement des deux épreuves ainsi que les modalités de classement sont détaillés ci-dessous.

2x36 flèches

A l'issue de chaque tir de 2x36 flèches (2 séries de 6 volées de 6 flèches en 4 minutes), un classement est établi à partir de la somme des scores. En cas d'égalité, la règle internationale de départage sera appliquée (nombre de 10, nombre de X).

30x3 flèches

A l'issue de chaque tir de 30x3 flèches (30 volées de 3 flèches en 2 minutes), un classement est établi à partir de la somme des scores. En cas d'égalité, le nombre de 10 puis de X sera pris en compte.

A l'issue de la 1^{ère} épreuve de sélection, un classement est établi à partir de la somme de l'ensemble des scores réalisés. En cas d'égalité pour la 12^{ème} place, le nombre de 10, puis de X sera pris en compte. Si l'égalité persiste, les archers ex-aequo pourront prendre part à la 2^{ème} épreuve de sélection.

A l'issue du 2x36 flèches et du 30x3 flèches de la 2^{ème} épreuve, un classement provisoire sera établi à partir de la somme de l'ensemble des scores réalisés (1^{ère} et 2^{ème} épreuve de sélection). En cas d'égalité pour la 10^{ème} place, le nombre de 10, puis de X sera pris en compte. Si l'égalité persiste, le score du 2x36 flèches de la 2^{ème} épreuve, puis le nombre de 10 et de X correspondants sera pris en compte. Si l'égalité demeure, le meilleur score des 2 épreuves en 2x36 flèches et le nombre de 10 et de X correspondants sera pris en compte. Enfin, le classement à l'issue de la 1^{ère} épreuve servira au départage des archers ex-aequo.

Matches de poule

Les 10 premiers archers du classement provisoire de l'épreuve de sélection se rencontrent tous une fois.

Les scores de chaque match sont moyennés sur 3 volées ; leur somme est ajoutée au cumul des scores de l'ensemble des épreuves. Des points seront attribués en fonction du nombre de victoires selon le barème suivant et ajoutés au cumul des scores de l'ensemble des épreuves :

Nombre de victoires	Points
9	30
8	20
7	15
6	10
5	5

Tournoi

Un tournoi de matchs à élimination directe est organisé. Le tableau de matchs est établi en fonction du classement provisoire de la 2^{ème} épreuve de sélection.

Ce classement provisoire sera établi à partir de la somme de l'ensemble des scores réalisés (1^{ère} et 2^{ème} épreuve de sélection) et des points obtenus. En cas d'égalité, le nombre de 10, puis de X sera pris en compte (hors situation de matchs). Si l'égalité persiste, les archers ex-aequo seront départagés au nombre de victoires. Le score du 2x36 flèches de la 2^{ème} épreuve, le nombre de 10 et de X correspondants sera ensuite pris en compte. Si l'égalité demeure, le meilleur score des 2 épreuves en 2x36 flèches et le nombre de 10 et de X correspondants sera pris en compte. Enfin, le classement à l'issue de la 1^{ère} épreuve servira au départage des archers ex-aequo.

Le tournoi débute en 1/4 de finale (1^{er} vs. 8^{ème}, 2^{ème} vs. 7^{ème}, ...) et s'achève en finale. Des points seront attribués en fonction du classement final du tournoi selon le barème suivant et ajoutés au cumul des scores de l'ensemble des épreuves :

Classement du tournoi	Points
1	25
2	20
3	15
4	5

En fonction du nombre d'archers présents dans une catégorie, les barèmes pourront être modifiés par la DTN ; les archers seraient alors informés avant le début de l'épreuve considérée.

A l'issue du tournoi, un classement final est établi à partir de la somme des scores réalisés (hors scores réalisés lors du tournoi) et des points obtenus. En cas d'égalité, le nombre de 10, puis de X (hors situation de matchs) sera pris en compte. Si l'égalité persiste, les archers ex-aequo seront départagés au nombre de victoires. Le score du 2x36 flèches de la 2^{ème} épreuve, le nombre de 10 et de X correspondants sera ensuite pris en compte. Si l'égalité demeure, le meilleur score des 2 épreuves en 2x36 flèches et le nombre de 10 et de X correspondants sera pris en compte. Enfin, le classement à l'issue de la 1^{ère} épreuve servira au départage des archers ex-aequo.